



ARRÊTÉ RÉGLEMENTAIRE N° 2024/009

Annule et remplace l'arrêté n° 2023/004

PORTANT FIXATION DES TARIFS COMMUNS POUR LA RÉGIE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Le président de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges ;

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 mai 2023, accordant une délégation pour la fixation des droits prévus au profit de la communauté de communes qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu l'arrêté 2022/018 de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges du 13/01/2022 instituant une régie de recettes pour l'école de musique intercommunale ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 – Les tarifs intitulés « CCGHV » s'appliquent aux personnes qui s'acquittent sur le territoire de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges d'une taxe d'habitation et/ou d'une taxe foncière (résidence principale ou secondaire) ou d'une taxe professionnelle, et titulaires de la carte « Service plus » ou de la carte intercommunale « Gérardmer Hautes Vosges ».

En l'absence de la carte « Service plus » ou la carte intercommunale « Gérardmer Hautes Vosges », le tarif normal sera appliqué.

ARTICLE 2 – Les tarifs « normaux » s'appliquent aux personnes non visées à l'article premier.

ARTICLE 3 – Des frais de dossier sont payables au moment de l'inscription et non remboursables. Ils sont de 10 € par année scolaire et par élève.

ARTICLE 4 – Les tarifs pour l'école de musique intercommunale sont fixés, à compter du 01/06/2024, comme ci-après :

Inscription éveil musical, chorale d'enfants

Tarif normal 122,00 €

Tarif CCGHV - carte Service Plus ou carte intercommunale

Code A 11,00 €

Code B 18,00 €

Code C 22,00 €

Code D 28,00 €

Code E 34,00 €

Inscription formation musicale seule

Tarif normal Mineur / Majeur
85,00 € / 148,00 €

Tarif CCGHV - carte Service Plus ou carte intercommunale Mineur / Majeur

Code A 18,00 € / 31,00 €

Code B 29,00 € / 44,00 €

Code C 34,00 € / 52,00 €

Code D 39,00 € / 60,00 €

Code E 50,00 € / 73,00 €

Inscription pratique collective seule

Tarif normal 122,00 €

Tarif CCGHV - carte Service Plus ou carte intercommunale

Code A 18,00 €

Code B 29,00 €

Code C 34,00 €

Code D 39,00 €

Code E 50,00 €

Inscription formation musicale et instrumentale et formation instrumentale seule

Tarif normal 954,00 €

Tarif CCGHV - carte Service Plus ou carte intercommunale Mineur / Majeur

Code A 35,00 € / 57,00 €

Code B 68,00 € / 84,00 €

Code C 89,00 € / 110,00 €

Code D 115,00 € / 142,00 €

Code E 137,00 € / 168,00 €

Tarif « Harmonies » 168,00 €

Utilisation des salles de musique actuelles (par groupe musical)

Tarif normal 182,00 €/an

Tarif CCGHV 96,00 €/an

Tarif normal 20,00 € / 2 heures

Tarif CCGHV 11,00 € / 2 heures

Partitions convention SEAM* 8,00 €

*SEAM : société des éditeurs et auteurs de musique

ARTICLE 5 – Le président de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Gérardmer le 30/05/2024

Stessy SPEISSMANN MOZAS
Président,

